



Esserts-Blay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE

D'ESSERTS - BLAY

(SAVOIE)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le huit avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Raphaël THEVENON, maire.

Présents : M. Jean-Paul BOCHET adjoint, Mme Sylviane TRAVERSIER adjointe, Mme Marguerite RUFFIER, adjointe, M. Bernard PÉRONNIER adjoint, M. Pierre MEINDER, Mme Denise GAUDICHON, M. Christophe COMBREAS, M. Maurice MERCIER, Mme Marie-Ange RODRIGO, Mme Marie-Christine FECHOZ, M. David TARTARAT-BARDET, M. Philippe SAGANEITI, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. David LASSIAZ, M. Christophe MERCIER, conseillers municipaux

Secrétaire : M. Bernard PÉRONNIER

<i>Nombre de membres en exercice</i>	15
<i>Nombre de membres présents</i>	13
<i>Nombre de membres absents excusés</i>	0
<i>Nombre de membres absents non excusés</i>	2
<i>Pouvoirs de vote</i>	0
<i>Nombre de membres votants</i>	13
<i>Date de la convocation</i>	29 mars 2024
<i>Date d'affichage de la convocation</i>	29 mars 2024

Les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour ont été prises à l'unanimité des membres présents :

DÉLIBÉRATION 2024-009 - Eaux pluviales urbaines - Délégation des compétences « gestion des eaux pluviales urbaines » de la Communauté d'Agglomération Arlysère au profit de la commune

DÉLIBÉRATION 2024-010 - Eaux pluviales – Convention de prestation de services pour les missions d'hydrocurage des réseaux d'eaux pluviales entre la Communauté d'Agglomération Arlysère et la commune

DÉLIBÉRATION 2024-011 - Assainissement – Convention de prestation de services pour les missions d'hydrocurage des équipements communaux d'assainissement entre la Communauté d'Agglomération Arlysère et la commune

DÉLIBÉRATION 2024-012 - Approbation du compte de gestion 2023

DÉLIBÉRATION 2024-013 - Approbation du compte administratif 2023

Résumé :

		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 668 371.50	G 818 332.39
	Section d'investissement	B 912 674.90	H 950 629.26
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0.00 (si déficit)	I 163 780.96 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 112 071.13 (si déficit)	J 0.00 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D 1 693 117.53	=G+H+I+J 1 932 742.61
RESTES A RÉALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 0.00	L 301 272.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 0.00	=K+L 301 272.00
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	=A+C+E 668 371.50	=G+I+K 982 113.35
	Section d'investissement	=B+D+F 1 024 746.03	=H+J+L 1 251 901.26
	TOTAL CUMULÉ	=A+B+C+D+E+F 1 693 117.53	=G+H+I+J+K+L 2 234 014.61
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	(G-A) + (H-B) 149 960.89 + 37 954.36 = 187 915.25		
RÉSULTAT CUMULÉ DE L'EXERCICE 2023	=(G+H+I+J+K+L)- (A+B+C+D+E+F) 540 897.08		

DÉLIBÉRATION 2024-014 - Affectation des résultats

Résultat de fonctionnement	
A.Résultat de l'exercice	149 960.89 €
B.Résultats exercices antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	163 780.96 €
C.Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser)	313 741.85 €

Solde d'exécution de la section investissement	
D.Solde d'exécution cumulé d'investissement D 001 si déficit R 001 si excédent	-74 116.77 €
E.Solde des restes à réaliser d'investissement (3) Besoin de financement Excédent de financement (1)	301 272.00 €
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00 €
AFFECTATION = C. = G. +H.	313 741.85 €
1)Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00 €
2)Report en fonctionnement R002 (2) H.	313 741.85 €

(1) Origine : emprunt, subvention ou autofinancement.

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

DÉLIBÉRATION 2024-015 - Vote des taux d'impôts directs locaux 2024 (taxes d'habitation, foncières bâties et non bâties)

Les taux communaux pour l'année 2024 restent identiques à ceux des années précédentes (sans augmentation depuis de nombreuses années) :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.33 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.94 %
- taxe d'habitation : 2.59 %

pour un produit de fiscalité directe locale attendu de 327 239 €.

DÉLIBÉRATION 2024-016 - Approbation du budget primitif du budget principal 2024

équilibré à 958 300.80 € en fonctionnement et à 910 086.70 € en investissement.

DÉLIBÉRATION 2024-017 – Acquisition de deux armoires de rangement pour une salle associative – remboursement des frais engagés par le maire à titre personnel : 205.83 € HT soit 247 € TTC avec la production du justificatif de règlement. Il ne prend pas part au vote.

DÉLIBÉRATION 2024-018 – Réfection de la chaussée sur la partie basse de la route du Fay - demande de subvention au titre du FDEC (36 % du montant HT)

Le coût total est devisé par l'entreprise SERTPR de Frontenex à 34 986 € HT soit 41 983.20 TTC.

DÉLIBÉRATION 2024-019 – Installation de 3 candélabres solaires - demande de subvention au titre du FDEC (36 % du montant HT)

Deux pour sécuriser l'abri-bus et son accès situés sur la RD 66 rue de la Plaine et un pour éclairer la partie haute de la rue des Pommiers.

Le coût total est devisé par l'entreprise PICH'ELEC de Gilly à 12 750 € HT soit 15 300 € TTC.

DÉLIBÉRATION 2024-020 – Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet pour assurer les missions d'assistant de gestion administrative pour remplacer l'adjoint administratif en poste qui a démissionné.

DÉLIBÉRATION 2024-021 – Ressources humaines - Mise à jour du tableau des emplois

suppression :

- d'un emploi vacant d'attaché territorial à temps complet suivie de la création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet,
- d'un emploi vacant d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet suivie de la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet,
- d'un emploi vacant d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe contractuel à temps complet,
- d'un emploi vacant d'adjoint technique à temps complet suivie de la création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet,
- d'un emploi vacant d'adjoint technique à temps non complet (19 heures/semaine),
- d'un emploi vacant de technicien territorial à temps complet.

tableau des emplois qui en résulte :

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 21 heures/semaine (délibération 2019-04-00002)

Adjoint technique à temps non complet 11 heures/semaine (délibération 2019-04-00002)

Rédacteur territorial à temps complet (délibération 2020-05-00001)

Agent de maîtrise à temps complet (délibération 2022-024)

Adjoint administratif à temps complet (délibération 2023-039)

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (délibération 2024-020)

DÉLIBÉRATION 2024-022 – Ressources humaines – adhésion au comité des œuvres sociales intercommunal (COSI) en complément du CNAS pour les agents actifs.

La cotisation de la commune au COSI est de 100 € par agent pour 2024 en plus de celle concernant le CNAS s'élevant à 217 € par agent pour 2024.

DÉLIBÉRATION 2024-023 – ONF - Prorogation de l'aménagement de la forêt communale d'Esserts Blay - Période 2025-2029

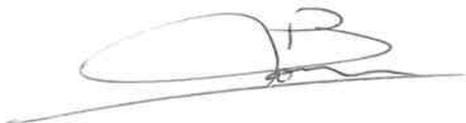
DÉLIBÉRATION 2024-024 – Plantation de la parcelle 27 après scolyte - Demande de l'aide France 2030

Le montant de l'investissement devisé par l'ONF, s'élève à 17 593.42 € HT soit 19 532.56 € TTC.

Ces travaux sont éligibles à l'aide France 2030 à hauteur de 80 % du montant HT, soit 14 310.56 €.

L'autofinancement sera de 3577.64 €.

Le secrétaire de séance,
Bernard PÉRONNIER



Le maire,
Raphaël THEVENON



Affiché à la mairie le 12 avril 2024

Publié sur le site internet de la commune www.esserts-blav.fr, le 12 avril 2024